

2Loca
Société par actions simplifiée au capital de 1.000 €
Siège social : 13 route de Saint-Nicolas - Le Mortier - 72650 La Bazoge
983 476 383 RCS Le Mans
(la "Société")

Décisions des associés

I - Les soussignés :

Monsieur Camille Jouanneau Propriétaire de deux cent vingt actions	220 actions
Madame Lola Leveilleau Propriétaire de deux cent vingt actions	220 actions
Monsieur Loris Leveilleau Propriétaire de deux cent vingt actions	220 actions
Société FL Laris Propriétaire de trois cent quarante actions	340 actions

propriétaires (les "**Associés**") de la totalité des 1 000 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, composant le capital social de la société 2Loca, société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros, dont le siège est à La Bazoge (72650), 13 route de Saint-Nicolas - Le Mortier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés du Mans sous le numéro 983 476 383 (la "**Société**").

II - Après avoir constaté que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

1. Approbation des conditions dans lesquelles les décisions sont prises
2. Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce
3. En cas de dissolution de la Société, désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et obligations
4. Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

Monsieur Franck Leveilleau intervient à l'acte également en qualité de Président de la Société en vue de son opposabilité à la Société.

III - Après avoir constaté que :

La Société ne dispose pas de commissaires aux comptes.

IV - Ont pris les décisions suivantes sous forme d'un acte sous seing privé ainsi que le permet l'article 15 des statuts de la Société :

PREMIERE DECISION

(Approbation des conditions dans lesquelles les décisions qui suivent sont prises)

Les Associés, statuant à l'unanimité, **approuvent** expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (par acte sous seing privé, sans convocation préalable, ni autre formalité) et **déclarent** avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à la prise des décisions qui suivent.

Paraphes :

LL O PC

DEUXIEME DECISION

(Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L.225-248 du Code de commerce)

Les Associés, connaissance prise de la situation de la Société telle que ressortant des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuvés par la collectivité des associés en date du 29 juin 2025, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, statuant en application de l'article L.225-248 du Code de commerce et à l'unanimité,

décident de la continuation de la Société et par conséquent qu'il n'y a pas lieu à dissoudre la Société.

TROISIEME DECISION

(En cas de dissolution de la Société, désignation d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs et obligations)

Les Associés, statuant à l'unanimité,

constatent que compte tenu du rejet de la deuxième décision relative à la décision de ne pas dissoudre la Société bien que les capitaux propres soient devenus inférieurs à la moitié du capital, qu'il n'y a pas lieu de nommer un ou plusieurs liquidateurs à l'effet de réaliser l'actif, payer le passif et répartir le solde disponible.

QUATRIEME DECISION

(Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités)

Les Associés, statuant à l'unanimité,

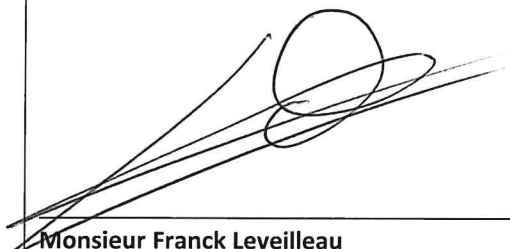
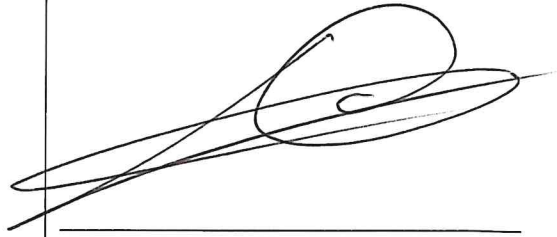
donnent tous pouvoirs à la Présidence et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des décisions pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des décisions qui précèdent.

* * *

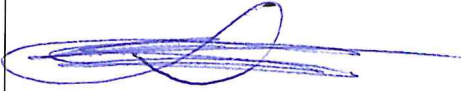
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés, la Présidence et consigné dans le registre prévu par la loi.

Fait à *CA BAZOGE*

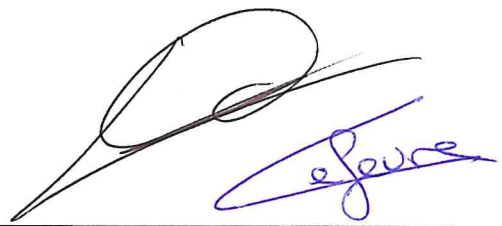
Le *08/08/25*

 <hr/> Monsieur Franck Leveilleau Président	 <hr/> Pour la société FL Laris Monsieur Franck Leveilleau Associée
---	---

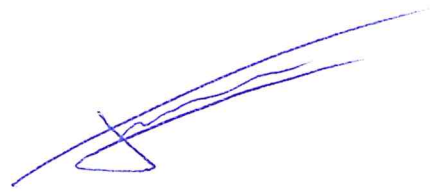
Paraphes : *LL CS FL*



Monsieur Loris Leveilleau
Associé



Mademoiselle Lola Leveilleau
Représentée par Monsieur Franck Leveilleau
et Madame Sabrina Lefevre
Associée



Monsieur Camille Jouanneau
Associé

Paraphes :

LLCS FC